ATTESTATION DE	CONSIGNATION EN UNE ÉTA	APE su	ivant NFC 18-5	10					
Etablissement :		N°							
Le chargé de consignation, M	Tél.								
atteste qu'en vue de l'exécution de ces tra	vaux il a consigné :								
Le chargé de travaux, M	habilitatio	on							
de l'Etablissement ou de l'Entreprise :									
est chargé de l'exécution des travaux suiva	nts :								
sur l'ouvrage ou l'installation ci-après :									
Le chargé de travaux doit considérer comm	ne étant sous tension tout ouvrage ou i	installati	ion électrique	autre o	THE CELL	ıx			
dont la consignation lui est certifiée par la			•		, ac cca				
Dispositions particulières tel que balisage,									
L'avis de fin de travail doit être rendu au pl				•••••	min	١.			
Le délai de restitution des installations en o	cas d'urgence est deh h	•••••	min.						
Attestation délivrée le	h m	in au cl	hargé de trav	aux qu	i s'eng	gage à			
respecter les mesures de prévention en vig	ueur.								
Signatures ou numéro des messages :	Le chargé de consignation :								
	Le chargé de travaux :								
	AVIS DE FIN DE TRAVAIL								
Le chargé de travaux, M	de l'Etablissement ou de	l'Entrep	rise						
avise M	, chargé de consignation, q	ue les	travaux dési	gnés ci-	dessus	sont			
terminés leh àh	min et que son personnel a été rass	emblé e	et informé de	la fin c	lu trav	ail. Le			
chargé de travaux déclare, en outre, avoi	r enlevé les dispositifs de sécurité et	autres	matériels pla	cés par	ses so	oins et			
remis les ouvrages ou les installations à la d	disposition de l'exploitation en ordre d	e march	e en ce qui le	conceri	ne				
Signatures ou numéro des messages :	Le chargé de consignation :								
	Le chargé de travaux :								

AVIS D'INTERRUPTION DE TRAVAIL ET RESTITUTIONS SUCCESSIVES DE L'ATTESTATION DE CONSIGNATION EN UNE ÉTAPE suivant NFC 18-510

Le chargé de travaux avise le chargé de consignation que son personnel a été rassemblé et informé de l'interruption de travail.

Il déclare :

- que les travaux sont interrompus momentanément,
- qu'il a enlevé les dispositifs de sécurité et autres matériels placés par ses soins et remis les ouvrages ou les installations à la disposition de l'exploitation en ordre de marche en ce qui le concerne,
- qu'il ne reprendra les travaux qu'après être rentré en possession de l'attestation de consignation en une étape, physiquement ou par échange de messages.

Remise de l'avis d'interruption du travail au Chargé de consignation			Restitution de l'attestation de consignation en une étape au Chargé de travaux					
ē	Signature ou N° des messages			ē	Signature ou N° des messages			
Date et heure	Chargé d'exploitation électrique	Chargé de travaux	Chargé de consignation	Date et heure	Chargé d'exploitation électrique	Chargé de travaux	Chargé de consignation	

	REMPLACEMENT DU CHARGÉ DE CONSIGNATION OU DU CHARGÉ DE TRAVAUX									
	Remplacement du chargé de consignation				Remplacement du chargé de travaux					
Date et heure	Visa Chargé d'exploitation électrique		Noms et signatures ou n° des messages		Chargé Ioitation ctrique	Noms et signatures ou n° des messages		gé de ition		
		Remplacé	Remplaçant	Date et heure	Visa Chargé d'exploitation électrique	Remplacé	Remplaçant	Visa chargé de consignation		
Liste des documents fournis et transmis :										